

**Tableau d'avancement :  
CPIP classe exceptionnelle.  
La CGT IP refuse de participer à cette  
mascarade !**

Le département RH4 de la DAP a convié la CGT IP à un temps d'échange dédié à l'avancement au choix des CPIP à la classe exceptionnelle, toutefois la CGT IP n'y donnera pas suite.

La CGT IP a fait le constat que malgré les échanges réguliers sur ce sujet, ses propositions et revendications ne sont ni entendues ni prises en compte.

Ainsi, la participation de notre organisation syndicale à cette bilatérale ne viendrait que cautionner une démarche visant avant tout à afficher l'implication de la CGT IP dans l'élaboration d'un tableau d'avancement sans réelle considération de son expertise et sans utilité pour l'ensemble des CPIP qu'elle représente.

**La CGT IP reste fidèle à sa position et réaffirme que l'avancement au choix à la classe exceptionnelle doit reposer sur des critères objectifs, objectivables et transparents. Les seuls critères qui devraient être retenus sont bien celui de l'ancienneté et du respect de la représentativité femmes/hommes au sein du corps des CPIP.**

La CGT IP dénonce les pouvoirs laissés aux DISP par la DAP.

Elle rappelle qu'aujourd'hui encore d'anciens CPIP Hors Classe n'ont toujours pas accédé à la classe exceptionnelle.

La CGT IP, organisation majoritaire des personnels en SPIP, demande à la DAP qu'un travail sur l'avancement des CPIP à la classe exceptionnelle soit engagé et que nos revendications s'agissant du taux de promotion, de la répartition du nombre de promu.e.s entre le tableau d'avancement et l'examen professionnel et des critères de l'avancement au choix, soient véritablement entendues et prises en compte.

Aussi, la CGT IP refuse de participer à cette mascarade.

Elle restera toutefois vigilante au respect des intérêts des agent.e.s et rappelle l'importance, à cette fin, de la communication par l'administration du tableau des agent.e.s promouvables, afin de s'assurer qu'aucun.e agent.e ne soit oublié.e, comme cela fut le cas l'année passée.

**La CGT IP ne cessera pas de dénoncer des critères qu'elle juge obscurs et inégalitaires et sera toujours présente pour défendre l'ENSEMBLE des agent.e.s !**